

L'hon. M. Lang: Me permettez-vous de poser une question? Le député sait-il que je me suis jeté plusieurs fois dans la fosse aux lions, ces dernières semaines, dans la région d'Assiniboia et à Gravelbourg?

Une voix: Étudiez un peu mieux votre sujet!

M. Nystrom: Je suis très heureux d'apprendre que le ministre a tenu des audiences publiques dans cette région, et j'espère qu'il va le faire de nouveau maintenant que les élections ont été annoncées, car je suis certain que ses déclarations de ce soir intéresseront vivement les électeurs de cette circonscription, tout en leur donnant l'occasion de se faire une opinion de la position qu'il adopte à la Chambre. Le ministre a dit qu'il était prêt à risquer la prison pour défendre les intérêts des cultivateurs.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: J'espère simplement qu'il voudra bien se rendre à Assiniboia pour cette campagne électorale. Je pense qu'il apprendra beaucoup de choses, encore plus qu'il n'en sait déjà et je crois qu'il en connaît déjà pas mal. Ce qui me frappe c'est qu'il est insensible à ce que les agriculteurs demandent et à ce qu'ils veulent. Très peu de ministres sont comme cela. Il n'est pas question de savoir si je suis d'accord avec lui ou non. Il a le droit de dire ce qu'il pense.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps est terminé.

Des voix: Poursuivez.

M. l'Orateur suppléant: Le député peut poursuivre s'il y a consentement unanime.

Des voix: Entendu.

M. Nystrom: Je serai bref. Pour conclure, j'espère que tous les députés porteront une attention toute particulière à la question qui est l'objet de nos discussions ce soir: le gouvernement a-t-il oui ou non le droit d'agir en vertu d'un bill ou de retenir des paiements qui sont prévus par une loi du Parlement, avant même l'adoption de ce bill. La question est sérieuse et nous ne pouvons la traiter à la légère.

Je pourrais, comme d'autres l'ont fait, parler de la situation économique dans l'Ouest. Nous savons tous qu'elle est mauvaise et c'est peut-être ce qui rend l'attitude du gouvernement encore plus dommageable pour l'agriculteur. Nous savons que les revenus agricoles sont à la baisse. Le Bureau de la statistique a dit qu'ils avaient baissé de 56 p. cent dans ma propre province entre 1968 et 1970. Il est temps que nous arrêtons de jouer avec des points de droit, que nous nous mettions sérieusement au travail.

Pour aider l'agriculteur, il faut scinder le bill C-244 et payer les 100 millions de dollars immédiatement. Nous étudierons ensuite le reste du bill. C'est une proposition sérieuse. Pourquoi n'écoute-t-on pas les agriculteurs, les porte-parole des producteurs de blé, les syndicats des agriculteurs et les représentants de la Fédération de l'agriculture? Ils veulent ces 100 millions dès maintenant. Mais ils ne veulent pas du bill de stabilisation. Il s'agit d'une question de démocratie. Pourquoi n'écoute-t-on pas les agriculteurs et leurs organismes? C'est tout ce que nous demandons. On peut bien donner au moins

[M. Nystrom.]

cela aux agriculteurs. Voilà vraiment un exemple de démocratie de participation. Commençons dès maintenant.

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et appuyée par le député de Vegreville (M. Mazankowski) et dont nous sommes maintenant saisis, est une accusation terrible et déplorable lancée contre le Parlement et le ministre qui s'est présenté devant nous ce soir, ainsi que contre plusieurs autres ministres qui sont absents, notamment le ministre de la Justice (M. Turner) et le ministre des Finances (M. Benson).

Le ministre a longuement parlé ce soir de la situation économique et il a expliqué comment les agriculteurs de l'Ouest auraient pu toucher les 100 millions de dollars qui leur reviennent, n'eût été le fait de l'opposition. On a modifié le Règlement une fois depuis que je suis député. L'article 75C du Règlement prévoit que si le gouvernement, dont le ministre fait partie, juge que l'opposition retarde indûment l'adoption du bill, le programme de stabilisation, en l'occurrence, il peut invoquer le règlement de clôture aux termes de l'article 75C mettant ainsi fin au débat, et adopter le programme de stabilisation en accordant à qui de droit les 100 millions de dollars sans enfreindre ni les lois du pays ni celles du Parlement.

Des voix: Bravo!

• (11.30 p.m.)

M. Downey: Voilà la situation.

M. Woolliams: Il savait qu'il avait tort, et c'est pourquoi il ne l'a pas fait.

M. Downey: Vous avez préféré vous lever pour dénaturer les faits. Vous n'avez pas mentionné que cela aurait pu se faire selon la loi. Ce n'est pas la véritable tragédie. Il nous faut considérer que cet homme est professeur de droit à l'une des universités canadiennes. Il été doyen de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan. Souvenons-nous de la tragédie des étudiants de cette université qui vous regardent comme leur professeur de droit.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je prierais en toute déférence le député d'adresser ses remarques au ministre par l'entremise de la présidence.

M. Downey: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je m'excuse. Je pense à l'idée que ces étudiants se font du Parlement et d'autres institutions canadiennes. Je ne puis m'empêcher de songer à ce qu'ils ressentent à l'égard de leur professeur. Ils doivent réfléchir à ce qui se passe ici lorsqu'ils voient comment leur ancien professeur peut écarter la loi, la ravalier et la fouler aux pieds. Comment pouvons-nous nous attendre que ces jeunes gens respectent le Parlement lorsque nous savons qu'ils ont conscience du peu de respect que le ministre témoigne envers la loi?

L'hon. M. Dinsdale: Il n'est pas étonnant qu'ils s'adonnent à la drogue.

M. Downey: C'est une véritable tragédie. Nous ne parlons pas d'économie agricole, mais de la tragédie créée par un ministre qui viole les lois du pays alors qu'il avait à sa disposition une mesure de clôture lui permettant